REVUE DE PRESSE

SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU MARDI 25 OCTOBRE 2016

AUDIOVISUEL La Cour des comptes critique sévèrement la gestion de l'entreprise publique

Question audience, France Télévisions affiche des résultats honorables. Malgré l'apparition de 19 chaînes sur la TNT, le groupe public, quoiqu'en recul comme tous les historiques du paysage audiovisuel, résiste. Avec 30 % ou presque de part de marché, il se maintient encore à la première place. Mais de là à dire que les 2,5 milliards d'euros d'argent public (80 % de ses ressources) dont il bénéficie chaque année sont utilisés au mieux, il y a un pas. Que la Cour des comptes ne franchit pas. Loin s'en faut.

Cette entreprise publique de 10 000 salariés, dont 2 700 journalistes, regroupe depuis 2009 cinq chaînes nationales (France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô) et 33 antennes régionales et stations ultramarines. Ses résultats ne cessent de se dégrader : 137 millions d'euros de pertes lors des trois derniers exercices. Une trésorerie qui pique du nez. France Télévisions est dans une « impasse financière », avertit la Cour des comptes, en s'interrogeant sur sa capacité à supporter le coût de la chaîne d'informations en continu qu'elle vient de lancer.

Seul maître à bord, l'État n'est pas indemne de tout reproche. Il n'a jamais su définir une feuille de route assortie d'objectifs clairs. Et ses atermoiements (suppression de la publicité puis retour partiel) ont compliqué la mise en musique des synergies attendues avec le regroupement des chaînes publiques sous le même toit.

La logique de chapelle a survécu, comme en témoigne le maintien coûteux de deux rédactions nationales à France 2 et France 3.

Problème de gouvernance

Véritable boulet, « la Trois », dont la vocation régionale et locale est la raison d'être, doit ainsi supporter les obligations d'une chaîne nationale généraliste sans forcément en avoir les moyens. Résultat : son audience dévisse. « Le positionnement de France 3 au sein du bouquet de France Télévisions demeure une problématique centrale », insiste la Cour des comptes, qui n'épargne pas la gouvernance du groupe. Elle a été incapable de mettre sur pied une organisation lisible et efficace. La suppression des directions de chaînes a accouché de nouvelles strates intermédiaires en étoffant à tous les étages les rangs des armées mexicaines. La création d'un socle informatique commun était l'indispensable préalable à la mutualisation. Six ans après son lancement, le chantier est toujours… en chantier.

Les résultats de France Télévisions ne cessent de se dégrader : 137 millions de pertes lors des trois derniers exercices. ARCHIVES AFP

Une grille appauvrie

En revanche, l'harmonisation par le haut des salaires des personnels issus des différentes sociétés a bien eu lieu. Souvent confortable, la rémunération de base a crû de 13 % entre 2013 et 2014, dans le cadre d'un accord collectif avantageux. Il a contribué à plomber les comptes sans ramener la paix sociale ni enrayer la montée de l'absentéisme. Et malgré deux plans de départs volontaires, la masse salariale continue de dériver.

Entre 2011 et 2015, c'est le téléspectateur qui en a fait les frais. Pour absorber l'envolée des dépenses de fonctionnement, la grille a été appauvrie, les achats de programmes réduits. Sans que cela s'effectue forcément dans la plus grande transparence, certains responsables à la déontologie élastique passant commande à des proches ou à des parents.

Un autre modèle économique

La Cour des comptes ne précise pas s'il s'agit des mêmes qui abusent des taxis sur le dos de la redevance : 2 millions d'euros de notes de frais en 2015. « Cette situation ne peut plus perdurer, et il n'est pas concevable qu'elle se résolve, une fois encore, par une allocation de ressources publiques supplémentaires », s'insurge la juridiction financière.

Ce qui impose à France Télévisions de dégager enfin des gains de productivité. Les gisements sont identifiés : rédaction unique, rapprochement avec le réseau public France Bleu, immersion totale dans le numérique toujours source de résistance, constitution d'un catalogue de droits pour rivaliser avec les plates-formes privées et dégager des recettes supplémentaires.

En clair, basculer vers un autre modèle économique et se préparer à la suppression totale de la publicité susceptible de survenir à tout moment.

Dominique Richard

La « jungle » de Calais se vide « dans le calme »

RÉFUGIÉS Un total de 2 318 migrants, dont 400 mineurs, ont été « mis à l'abri » au premier jour de l'évacuation du plus grand bidonville de France, a annoncé hier Bernard Cazeneuve

De 6 000 à 8 000 hommes, femmes et enfants venus pour la plupart d'Afghanistan, du Soudan ou d'Érythrée vivaient dans la « jungle » de Calais, vaste campement devenu depuis des années le lieu de rassemblement des migrants déterminés à gagner l'Angleterre, juste de l'autre côté de la Manche. Un total de 2 318 migrants ont été « mis à l'abri » au premier jour de l'évacuation, a annoncé hier le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Sur ce total, « 1 918 majeurs ont quitté Calais à bord de 45 bus pour rejoindre 80 centres d'accueil et d'orientation (CAO) situés dans 11 régions de France », a-t-il affirmé.

En Nouvelle-Aquitaine, les premiers cars étaient attendus entre la nuit dernière et ce matin. Au total, la région devrait accueillir environ 900 personnes. L'évacuation de la « jungle » s'est déroulée « dans le calme et la maîtrise », s'était félicité le ministre de l'Intérieur un peu plus tôt. 400 mineurs ont pour leur part été « orientés au centre d'accueil provisoire (CAP) », situé dans le campement, dans l'attente de l'instruction de leur dossier.

> En Nouvelle-Aquitaine, les premiers cars étaient attendus entre la nuit dernière et ce matin

Après de longues files d'attente avant même le lever du jour, le flux s'est nettement ralenti, alors que la « jungle » doit être vidée d'ici à la fin de la semaine. PHOTO PHILIPPE HUGUEN/AFP

1 250 policiers et gendarmes

Quelque 1 300 mineurs isolés vivaient encore la semaine dernière dans le campement, dont 500 disent avoir des attaches familiales au Royaume-Uni. Sur ce point, le ministre a annoncé une percée : le Royaume-Uni accueillera « tous les mineurs isolés » de la « jungle » de Calais « dont les attaches familiales en Grande-Bretagne sont établies », a-t-il dit. En outre, les Britanniques « se sont engagés à étudier également les dossiers de mineurs non accompagnés qui n'ont pas de liens familiaux mais dont l'intérêt supérieur serait de rejoindre ce pays ».

Quant à la suite de l'évacuation de la « jungle », elle doit se dérouler sur plusieurs jours, sous la surveillance de 1 250 policiers et gendarmes. Une fois les opérations achevées, des forces de l'ordre « resteront aussi longtemps que nécessaire pour sécuriser la frontière et empêcher la reformation de campements à Calais ou sur le littoral », a affirmé Bernard Cazeneuve. 45 autocars sont programmés aujourd'hui et 40 demain, à destination des CAO, au nombre de 451. Dès aujourd'hui, le démantèlement du camp prendra un tour éminemment symbolique, avec l'entrée des premières pelles mécaniques pour débarrasser déchets et abris de fortune autour du CAP, et éliminer progressivement toute trace de ce vaste campement. Mais il ne faut pas s'attendre à voir des bulldozers, souligne-t-on à la préfecture du Pas-de-Calais.

« Absolument inadmissibles »

Présente aux côtés de Bernard Cazeneuve, Emmanuelle Cosse, la ministre du Logement, a dénoncé « les quelques éléments de violence » commis contre des centres qui doivent accueillir les migrants évacués. « Ces comportements sont absolument inadmissibles », a-t-elle déclaré. En effet, plusieurs CAO, destinés à accueillir les migrants évacués de Calais, ont été visés ces derniers jours par des actes de vandalisme. Des centres situés à Loubeyrat (Puy-de-Dôme), Arès (Gironde) et Forges-les-Bains (Essonne) ont notamment été la cible d'incendies volontaires. À Saint-Brévin (Loire-Atlantique), des coups de feu ont été tirés sur les locaux.

40 MILLIONS D'EUROS

La Grande-Bretagne va injecter jusqu'à 40 millions d'euros pour maintenir ses contrôles aux frontières à Calais et s'assurer que la « jungle », en plein démantèlement, reste fermée, a annoncé la ministre de l'Intérieur britannique, Amber Rudd, hier.

Ceta : la Belgique « pas en état de signer »

« La réponse claire à ce stade, c'est non », a déclaré Charles Michel, le Premier ministre belge. PHOTO AFP/LAURIE DIEFFEMBACQ

COMMERCE Les divisions belges l'ont emporté sur la pression de l'Union européenne

« Nous ne sommes pas en état de signer le Ceta », s'est désolé le Premier ministre belge, Charles Michel, à la sortie d'une réunion avec les représentants des entités fédérées de Belgique. « On nous a demandé de donner une réponse claire aujourd'hui [NDLR : hier]. La réponse claire à ce stade, c'est non. » Si le gouvernement fédéral, la Communauté germanophone et la Flandre ont dit oui à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, la Wallonie, le gouvernement bruxellois et la Communauté linguistique francophone ont refusé de laisser la Belgique l'approuver.

Une Union davantage fragilisée

« Il est évident que, dans les circonstances actuelles, on ne peut pas donner un oui aujourd'hui », a de son côté répété le socialiste Paul Magnette, chef du gouvernement de la Wallonie, devenu le chef de file de l'opposition belge au Ceta. Le mode de fonctionnement très complexe du royaume de Belgique nécessite l'accord des Parlements de toutes les entités qui le composent. Le président du Conseil européen – qui représente les 28 États de l'Union européenne –, Donald Tusk, avait donné dimanche à la Belgique jusqu'à hier soir pour faire connaître sa position.

À cause de ce blocage, la Belgique est le seul des 28 pays encore dans l'impossibilité de signer l'accord. Cette paralysie fragilise davantage une Union en pleine crise, déjà déstabilisée par le Brexit, qu'elle va sans doute devoir négocier au printemps prochain avec Londres. Cependant, le sommet prévu jeudi à Bruxelles afin de signer le traité « est toujours possible », a indiqué hier Donald Tusk, en accord avec le Premier ministre canadien, Justin Trudeau. « J'ai espoir. La balle est maintenant dans le camp de l'Europe », a pour sa part indiqué, hier, la ministre canadienne du Commerce international, Chrystia Freeland.

L'opposition n'est pas près de tourner la page Ségolène Royal

CONSEIL RÉGIONAL Comme prévu, la session plénière d'hier a de nouveau évoqué les dérives financières de l'ex-Poitou-Charentes

Il n'a donc pas été entendu… Hier matin, en séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, relayé par Stéphane Delpeyrat, le président du groupe socialiste, a invité son opposition « à tourner la page et à se tourner vers l'avenir ».

La page ? Il s'agit bien sûr du feuilleton financier de l'ex-Poitou-Charentes, dont ne se lasse pas l'opposition de droite et du centre. « Il y en a au moins pour un an. On ne vous lâchera pas », a lancé le président du groupe UDI, Jean Dionis du Séjour, très en verve hier, qui déclarera plus tard que les affirmations de Ségolène Royal chez Laurent Ruquier étaient « une insulte à l'intelligence ».

C'est le vice-président du groupe Les Républicains, Yves d'Amécourt, qui a ouvert le chapitre en déplorant la façon dont Alain Rousset avait traité Olivier Chartier, le président de la commission des finances, de « petit manipulateur politique ». « Ça ne vous ressemble pas », a-t-il lancé au président en rappelant – ce qu'Olivier Chartier fera à son tour plus tard – que l'opposition avait dénoncé les dérives financières picto-charentaises.

« Je n'ai aucun problème avec Olivier Chartier, et je l'aime bien, mais quand une personne qu'on aime bien dérape, il faut taper », a répondu Alain Rousset sans ménagement, répétant une fois de plus que c'était lui qui le premier avait mis sur la table ce que l'élu FN Jean-Marc de Lacoste appelle « les cadavres budgétaires laissés dans le tiroir ».

Pas de vote LGV

Pendant que majorité et opposition se lançaient chiffres et audits à la tête, Jean-François Macaire, l'ancien président PS de Poitou-Charentes, restait impassible à son pupitre et Maryline Simoné, fervente « royaliste », soulignait dans un tweet que seul le rapport de la Chambre régionale des comptes ferait autorité, jugeant ainsi que les trois audits commandés par son propre exécutif n'avaient aucune valeur…

Passé ces escarmouches, la décision modificative du budget 2016 a été adoptée, sans les voix de l'opposition et du centre. Un non global exprimé notamment par Jean Dionis du Séjour malgré les exhortations d'Alain Rousset : « Voyons, Jean… » « L'opposition se sectarise à l'approche des élections », a-t-il ajouté. « Pas du tout, se défendra plus tard l'élu agenais. On vote des dépenses mais pas de recettes, alors que cette réforme des régions était censée fabriquer des économies. »

Au moins le vote de cette décision modificative n'a-t-il pas ouvert un deuxième front avec les écologistes, puisque, le matin même, les 5,6 millions d'euros destinés à la poursuite de la ligne à grande vitesse vers le sud et contre lesquels se seraient prononcés les écologistes avaient disparu comme par enchantement. « Nous avons un désaccord avec les socialistes sur ce sujet, mais, en fait, ce désaccord renforce nos liens », a expliqué Jean-Louis Pagès, le président du groupe EELV. « N'en faites pas trop », lui a lancé Jean Dionis du Séjour.

« Ne venez pas me chercher ! »

De train, il en a quand même été question, avec notamment une interrogation de l'UDI Philippe Rabit qui a fortement courroucé Alain Rousset. Après avoir recensé les nombreux revirements du gouvernement et de Ségolène Royal au sujet de la ligne TGV Poitiers-Limoges, l'élu de Châtellerault a demandé au président, avec une pointe d'ironie, quelle était sa position quant à cette même ligne, rejetée par l'enquête publique et repêchée par François Hollande. « Votre question n'a pas de sens, a répondu Alain Rousset. Sur la LGV, je ne me suis jamais enfui et j'ai toujours pris mes responsabilités. Alors, ne venez pas me chercher ! »

Bref, on ne sait pas ce que pense Alain Rousset, mais, après tout, celui-ci n'avait pas obtenu de réponse précise non plus de la part d'Yves d'Amécourt sur l'avenir du pourcentage de TVA en faveur des Régions en cas d'alternance. « Nous, on s'opposera à sa suppression », a répondu Jean Dionis du Séjour, enfin d'accord avec Alain Rousset.

Benoît Lasserre

Alain Rousset n'a pas été écouté par ses opposants. PHOTO L. THEILLET

VOITURES ÉLECTRIQUES

MIA : UN NOUVEAU COURT-CIRCUIT

Il n'en a pas été question lors de la session plénière, mais Alain Rousset a confirmé l'information de « La Charente libre » révélant qu'une entreprise allemande, Focus Asia GmbH, réclame, via un cabinet d'avocats parisien, près de 26 millions d'euros à la Nouvelle-Aquitaine.

Cette société avait massivement investi dans l'entreprise Mia, portée à bout de bras par Ségolène Royal qui voulait faire, et à tout prix, de Poitou-Charentes le laboratoire national de la voiture électrique. Focus Asia GmbH considère qu'elle a perdu beaucoup d'argent et surtout que la Région l'a poignardée dans le dos en investissant également dans une autre entreprise, concurrente de Mia. D'où sa requête judiciaire.

Une tuile de plus pour Alain Rousset qui va faire appel à un cabinet d'avocats spécialisés pour démêler une affaire particulièrement compliquée dans laquelle interviennent aussi un investisseur iranien ainsi que le député PS Jean Grelier, et sur laquelle la Chambre régionale des comptes avait sué sang et eau.

Reste que l'entourage du président se dit confiant et estime que la réclamation venue d'outre-Rhin a peu de chances d'aboutir. C'est aussi l'avis de Jean-François Macaire, l'ancien président picto-charentais, qui affirme même que c'est à la Région Nouvelle-Aquitaine de réclamer au plaignant le remboursement des aides publiques qu'il a perçues.

L'opposition, peu ou pas informée du dossier, n'a pas souhaité s'exprimer. Mais, d'après plusieurs témoignages, la lettre de Me Catherine Boulanger adressée à Alain Rousset serait dévastatrice pour Ségolène Royal en ce qui concerne sa gestion de la région.

Hier matin, l'élu LR de la Vienne Olivier Chartier a juste ironisé sur le retour éventuel de Ségolène Royal parmi les présidentiables. Pas sûr que ça fasse rire Alain Rousset.

La CCI dit adieu aux six millions d'euros

ANGOULÊME Le Conseil d'État a tranché : l'État ne doit pas six millions d'euros à la Chambre de commerce et d'industrie après son retrait de l'aéroport. Un mal pour un bien ?

MARIE FAUVEL
m.fauvel@sudouest.fr

Le Conseil d'État a sifflé la fin de la partie, jeudi, dans la bataille juridique qui oppose la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Angoulême à l'État. La plus haute autorité administrative du pays a tranché : non, l'État ne doit pas 6 169 694 euros à la chambre consulaire après son retrait de l'aéroport de Brie-Champniers. Une mauvaise nouvelle qui pourrait être meilleure qu'il n'y paraît. Décryptage en quatre clés.

Alain Venthenat, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême, devrait se rappeler au bon souvenir du ministère de l'Économie et des Finances. PHOTO ARCHIVES MICHEL AMAT

1 Que sont ses 6 millions d'euros réclamés par la CCI ?

En 2006, L'État demande à la chambre consulaire de se retirer de la gestion de l'aéroport de Brie-Champniers car, pour faire simple, elle ne peut pas être décideur et payeur.

Daniel Braud, le président de la chambre consulaire à l'époque, prend acte de cette décision mais demande à l'État de rembourser les 6 169 694 euros que la CCI avait avancés.

2 Quel est l'argument du Conseil d'État ?

La nouveauté dans ce dossier vient de l'argument employé par le Conseil d'État pour justifier cette décision. La haute autorité administrative estime que cette avance de la CCI n'est pas prouvée et que, par conséquent, le préjudice n'existe pas. Dans cette décision, elle a suivi les conclusions de son rapporteur public. Il est toutefois surprenant que dans ce litige passé par trois tribunaux administratifs, et donc visé par de nombreux regards avertis, ce soit le dernier recours qui estime qu'il y ait une absence de preuves.

3 La CCI a-t-elle perdu son combat ?

Oui. Elle ne percevra jamais les 6 169 694 euros qu'elle réclamait. Après le tribunal administratif de Poitiers (86) et la cour d'appel administrative de Bordeaux (33), le Conseil d'État était l'ultime recours de la CCI d'Angoulême. La fin de la partie est définitivement sifflée.

4 Pour autant, ce n'est peut-être pas si mal

Parce que si ces 6 169 694 n'existent pas, ils ne peuvent apparaître sur les comptes de la CCI d'Angoulême. Or, la fameuse loi des finances du 24 septembre 2015 prévoyait que les chambres consulaires qui avaient joué un peu trop aux écureuils – ce que les élus d'Angoulême rejettent – contribuent au trésor de guerre en proportion. Et la chambre consulaire de la cité des Valois avait eu beau se défendre elle avait dû payer 7,8 millions d'euros d'impôts. Or, selon les calculs des dirigeants de la CCI d'Angoulême, si les 6 169 694 disparaissent, leur contribution ne s'élève plus qu'à 4 millions d'euros et donc l'État devrait leur rembourser 3,8 millions d'euros. Affaire à suivre.

Encore un délai pour le Foyer de jeunes travailleurs

LOGEMENT Le choix du futur gestionnaire a été décalé. Le dossier de l'Association socio-éducative de la région de Cognac, seule candidate, a été jugé insuffisant et doit être renforcé

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Le dossier du Foyer de jeunes travailleurs (FJT) est décidément plein de rebondissements. Alors que l'ancien site a fermé fin septembre, on attendait ces jours-ci la révélation du nom du gestionnaire du futur FJT qui doit ouvrir en 2018.

Mais il faudra attendre, même si le suspense n'est pas vraiment total : l'Association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) est la seule à avoir candidaté. Mais cela ne signifie pas automatiquement une attribution au Centre socio-éducatif et culturel. En effet, la réglementation prévoit que si le seul candidat ne donne pas satisfaction, un nouvel appel à candidature est ouvert.

On n'en est pas encore là mais la situation s'est précisée la semaine dernière. La préfecture a organisé une réunion pour examiner le dossier de l'Aserc. Son verdict : insuffisant ! « Nous avons demandé des éléments complémentaires pour affiner notre réflexion et notre choix, dévoile Jean-Yves Le Merrer, sous-préfet de Cognac. Leur dossier a été monté rapidement au cours de l'été et ils doivent maintenant affiner le projet et donner des garanties. »

Vendredi, Michel Gourinchas, le maire de Cognac, s'est réjoui de la vente du terrain du futur Foyer de jeunes travailleurs à Domofrance par l'Établissement public foncier. PHOTO J.G.

Comptabilité globale

Selon nos informations, l'Aserc a été pointée du doigt sur deux aspects. En premier lieu, sur la manière de concevoir le projet : sa vision serait celle d'un « foyer pour jeunes travailleurs trop imprégné par des préoccupations d'un centre social », selon des propos formulés à huis clos. En clair, l'Aserc, qui centralise de nombreuses problématiques sociales sur le territoire, voudrait traiter de la même manière le FJT qui accueillera des jeunes, mais pas forcément à problème.

Ensuite, l'association prévoirait d'englober la comptabilité du foyer dans sa comptabilité globale. Ce qui consisterait à faire jouer les vases communicants : une activité générant des bénéfices servirait à combler les pertes d'une autre activité. Un principe qui ne fait pas l'unanimité.

Pourtant, Marie Perino, la présidente de l'Aserc, ne désarme pas et répond point par point. « Pour nous, le budget du FJT sera autonome, comme le sont tous nos dispositifs (centres sociaux, centre de prévention…). Il n'y aura pas de gros magma infâme où tout sera mélangé. Seulement, il est vrai que certains services que nous encadrons peuvent servir le FJT, notamment le chantier d'insertion pour entretenir les locaux. C'est une solution honnête et qui tient la route car cela permet d'avoir des coûts moindres de travail. » Elle défend aussi une certaine vision du projet. « Faire du logement pour les jeunes ce n'est pas compliqué : il suffit d'encaisser le loyer, demander les APL (Aide personnalisée au logement, NDLR) et entretenir le bâtiment. Mais le FJT est aussi un lieu où l'on a l'occasion de faire l'apprentissage de la vie culturelle, sociale… On ne veut pas être seulement un distributeur d'appartements mais proposer des services autres. » L'Aserc a quinze jours pour apporter des précisions.

Livraison en 2018 ?

Mais le temps est précieux. Vendredi, l'Établissement public foncier (l'EPF a racheté le site de l'ancien hôpital à la Ville) a vendu les terrains du futur FJT à Domofrance, choisi pour le construire. Toutefois, pour cela, l'office HLM a besoin de dialoguer avec le futur gestionnaire afin d'affiner le projet et de savoir exactement de quoi il a besoin. Or, le retard qui est en train d'être pris sur le choix du gestionnaire pourrait se répercuter sur la livraison finale, prévue pour 2018.

Et l'enjeu est très sensible politiquement. L'ancien FJT a fermé à la fin du mois de septembre. Les résidents ont été relogés dans diverses structures. Mais, pour l'heure, rien n'est prévu pour accueillir de nouveaux jeunes. Cognac et Grand-Cognac ont donc tout intérêt à ce que le gestionnaire soit choisi vite pour engager les travaux et réduire l'attente avant la réouverture d'un foyer.

BFM TV interroge Marianne Reynaud

ACCUEIL DES MIGRANTS Hier, la chaîne d'infos a tendu son micro à l'adjointe aux affaires sociales

Hier matin, Marianne Reynaud a répondu en direct aux questions de BFM TV. L'adjointe aux affaires sociales de Cognac a expliqué comment la municipalité devait accueillir trois à cinq familles de migrants en provenance de la « jungle » de Calais. Le premier direct a eu lieu à 7 h 24. Il s'est déroulé dans l'un des trois appartements HLM de Crouin où les migrants devraient être logés. L'élue a notamment expliqué que ces logements étaient vacants et ne faisaient l'objet d'aucune demande, car situés au dernier étage sans ascenseur. Une deuxième intervention à l'antenne puis un troisième direct ont été diffusés aux alentours de 7 h 50 et de 8 h 10. Ils se déroulaient cette fois-ci dans les locaux du Centre communal d'action social (CCAS) de la ville. Marianne Reynaud a notamment raconté comment la collecte d'objets de la vie quotidienne et de produits de première nécessité, organisée ce week-end à la Croix-Rouge et au Secours catholique, ont dépassé toutes les attentes. « Nous avons vu des gens de Royan, d'Angoulême et d'un peu partout. Ils ont fait preuve d'une générosité sans limite. Ce que nous avons reçu en trop, nous le donnerons à d'autres centres d'accueil en France », avait déjà déclaré Marianne Reynaud, dimanche après-midi, à « Sud Ouest ».

Hier, un direct a été réalisé dans l'un des trois appartements HLM où seront logés les familles de migrants. CAPTURE D'ÉCRAN BFM TV

« C'est la preuve que la solidarité l'emporte sur le repli sur soi », a-t-elle ajouté. Une référence à peine voilée aux événements des derniers jours à Cognac. Samedi 15 octobre, le Front national organisait une manifestation contre l'accueil des migrants. Puis, en milieu de semaine, Marianne Reynaud était insultée sur les réseaux sociaux.

CHÂTEAUBERNARD

Un luxueux toilettage pour la rue du Dominant

Un parking sera aménagé juste avant l'entreprise Bernadet (à gauche sur la photo). Le trottoir en face sera agrandi. PHOTOS. B.

Après des travaux axés sur les bâtiments (Castel, Pôle enfance et jeunesse, mairie) lancés à la fin du mandat de Daniel Boyer et poursuivis sous celui de Pierre-Yves Briand – il reste encore à aménager la salle Sainte-Thérèse – Châteaubernard met le cap sur la voirie.

Rue des Chênes (1), l'enfouissement des câbles a été terminé cet été. L'aménagement de la voirie est en cours. Un caniveau central à fente récupérera désormais les eaux pluviales. Rue de l'Annisserie, le chantier débutera en avril sur la partie allant de l'avenue d'Angoulême jusqu'à la voie ferrée.

Circulation difficile

Concernant la rue du Dominant, les travaux devaient initialement débuter hier. Cependant, comme Veolia est en pleine intervention sur l'avenue Victor-Hugo à Cognac, les élus de Châteaubernard ont décidé de ne pas ajouter de gêne circulatoire supplémentaire. Pour autant, des installations préparatoires sans incidence sur la circulation automobile ne sont pas à exclure rue du Dominant, cette semaine.

Toujours sur cet axe routier, le tronçon situé entre la rue du Commerce et le pont de la voie ferrée va subir un important toilettage. La circulation sera alternée du 2 novembre au 17 janvier. Les transports scolaires et la ligne D Transcom se maintiendront. « La circulation sera complètement fermée du lundi 7 au jeudi 10 novembre car Enedis, anciennement ERDF, en profite pour changer un câble à haute tension. Ce dernier va se brancher au niveau du carrefour situé Boulevard de Paris et rue de Segonzac. Sous le pont de la voie ferrée on ne pourra pas faire de circulation alternée », alerte le directeur des services techniques, Éric Lausberg. Les travaux s'achèveront en juillet 2017.

Entre 2014 et 2016, la circulation automobile sur la rue du Dominant a augmenté de 30 % pour atteindre un peu plus de 7 000 véhicules par jour. De gros efforts seront donc mis en œuvre pour limiter la vitesse. Une zone 30, une chaussée réduite de 6 mètres à 5,60 m et deux plateaux surélevés de couleur seront installés aux carrefours situés rue du Buisson-Moreau ainsi que Cité de la plante.

Parking et borne de recharge

Les trottoirs situés notamment du côté de l'espace aquatique Crescend'eau seront aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Des petites barrières en bois et des haies végétalisées y empêcheront le stationnement sauvage. En face, piétons et cyclistes partageront l'espace, comme sur l'avenue de Barbezieux.

En amont de l'entreprise Bernadet, Philippe Ourtaau, adjoint au maire, annonce un parking réservé aux usagers et aux riverains : « On a racheté des terrains à Veolia. Monsieur Bernadet s'est engagé à construire son propre parking. » L'aire de stationnement accueillera une colonne enterrée pour le verre, un espace pour recharger sa voiture électrique et un panneau d'information électronique. Des lampadaires led identiques à ceux de la rue Charles-de-Gaulle seront installés et du béton balayé sera utilisé. « C'est un aménagement qualitatif. On veut avoir le même type de signature sur toute la commune », conclut l'élu.

Sandra Balian

(1) Dans le budget primitif voté en avril, le Conseil municipal a octroyé un crédit de 405 271 euros pour la rue des Chênes, de 388 800 euros pour la rue de l'Annisserie et de 48 000 euros pour la rue du Dominant.

La Vigilance citoyenne expliquée aux Jarnacais

Samedi matin, une bonne centaine de Jarnacais ont assisté à la réunion publique animée par la gendarmerie concernant le dispositif « Participation/vigilance citoyenne ». François Raby et son Conseil municipal ont approuvé le lancement de ce dispositif et, dans le processus de mise en place, une réunion publique destinée à informer la population est programmée. C'est donc dans ce cadre que Stéphane Équipé, chef d'escadron de la compagnie de Cognac ; Christophe Gaudiller, commandant de la communauté de brigades de Jarnac ; et le major Laurent Doyen ont animé cette réunion.

70 cambriolages en 2015

Dans un premier temps quelques chiffres ont été donnés. La communauté de brigades Jarnac/Rouillac représente 22 militaires, 318 faits ont été recensés en 2015 dont 70 cambriolages. Pour 2016, la tendance est similaire concernant les atteintes aux biens. En revanche, il y a une baisse à hauteur de 18 % pour les cambriolages (des chiffres à prendre avec prudence, l'année n'étant pas terminée). Sur Jarnac, 102 faits ont été comptabilisés pour 2016, dont 16 cambriolages.

Les gendarmes ont ensuite délivré quelques conseils pour lutter contre les actes de délinquance avant d'expliquer le concept de ce dispositif. Actuellement, une quarantaine de communes charentaises y ont adhéré. Il s'agit d'« observer et non de surveiller et de renseigner sur des faits et non des personnes ».

Après avoir échangé avec les Jarnacais, les gendarmes ont avisé la population de faits récents concernant des vols au moment d'obsèques. Enfin, François Raby, maire de Jarnac, a voulu sonder les personnes présentes sur l'intérêt de la mise en place d'un tel dispositif. Toutes et tous ont répondu favorablement. La « Vigilance citoyenne » devrait donc être en place à Jarnac au début de l'année.

S.C.

Ces communes qui éteignent la lumière

ÉCLAIRAGE PUBLIC Avec l'accompagnement de la Communauté d'agglomération, des communes le suppriment la nuit. Exemple à Saint-Palais-sur-Mer

STÉPHANE DURAND
s.durand@sudouest.fr

À Royan, l'éclairage pourrait disparaître à certaines heures dans certains endroits. PHOTO ARCHIVES D. P.

L'éclairage public nocturne est-il nécessaire ? Le débat n'est pas nouveau et divise. Il y a ceux qui l'encouragent sous prétexte d'une plus grande sécurité et ses détracteurs qui pointent du doigt son caractère énergivore pour rien. Du côté de l'espace Info énergie de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara), on a choisi son camp.

Dans le cadre de la mission Conseil en énergie partagée (CEP), Sébastien Auriac propose aux communes adhérentes de moins de 10 000 habitants de réaliser des bilans énergétiques et de les accompagner dans la réduction de leur consommation énergétique. Le but étant de faire des économies. Parmi les mesures proposées figure, en premier lieu, la sensibilisation à l'éclairage public et son extinction nocturne.

Cette année, Saint-Palais-sur-Mer a franchi le pas et a décidé d'éteindre les lampadaires, la nuit, du 5 janvier au 31 mars de minuit à 6 heures. « Sauf en centre-ville », précise le maire de la commune, Claude Baudin. Les chiffres apportés sur les résultats de cette mesure « sont cependant à prendre avec des pincettes », confie Sébastien Auriac qui avance « environ 7 000 euros HT d'économie sur la consommation pure avec les données récupérées sur 67 armoires d'EDF ».

« Une mesure bien perçue »

L'économie, au total, pourrait monter jusqu'à 13 000 euros si on y ajoute celles réalisées sur les taxes et la TVA. « Et il n'y a pas eu de recrudescence d'agressions », souligne le chargé de mission énergie à la Cara. « Dans l'ensemble, cette mesure a été très bien perçue par la population. Nous n'avons pas eu de réactions négatives si ce n'est un ou deux râleurs », indique Claude Baudin. Une personne s'est plainte, notamment, de ne plus pouvoir promener son chien la nuit… Finalement, la municipalité de Saint-Palais-sur-Mer a décidé de renouveler l'expérience du 15 novembre au 15 mars. Il faut dire que la consommation énergétique de l'éclairage public dans la commune n'était pas neutre.

> « À Saint-Palais, nous n'avons pas eu de réactions négatives si ce n'est un ou deux râleurs. »

Avec 220 kwh/habitant, on est au-dessus de Saujon avec 134 kwh/habitant. L'enveloppe consacrée aux dépenses énergétiques est de 228 282 euros. Soit 58 euros par habitant lorsqu'on est à 56 euros à Saujon ou à 34 euros à Meschers-sur-Gironde. L'Agglomération accompagne, dans une même optique, les communes d'Étaules et de Médis dont le maire, Yvon Cotterre, précise les modalités : « Nous avons décidé d'arrêter l'éclairage public de 23 à 6 heures dans toute la commune. On est en train de régler les horloges. »

Pour l'élu, cette mesure doit répondre à plusieurs problématiques. « D'abord cela va permettre de réduire la vitesse des voitures. Avec la lumière, les conducteurs sont dans un meilleur confort pour accélérer. Là, ce ne sera plus le cas. Ensuite, il s'agit de réaliser des économies dans une période où l'État réduit ses aides. Pour Médis, ce sera autour de 5 000 euros HT. »

À Royan, la conseillère municipale socialiste Régine Joly, qui est aussi vice-présidente de la Cara en charge de ce dossier, dit avoir réclamé, en conseil municipal, l'extinction des lampadaires la nuit. « J'ai cru comprendre qu'une commission avait été installée mais plutôt pour travailler sur davantage d'illuminations », indique-t-elle. Le premier adjoint au maire, Patrick Marengo, affirme pourtant qu'une telle mesure n'est pas écartée. « On est en train de s'équiper de minuteurs astronomiques pour pouvoir couper la lumière à certains moments de la nuit. On a calculé qu'en coupant pendant deux heures, on ferait une économie de 30 000 à 40 000 euros. »

De la concertation

L'élu annonce qu'une réunion de concertation aura lieu d'ici la fin de l'année avec la police nationale, la police municipale et les délégués de quartiers sur le sujet pour décider ou non de l'application d'une extinction partielle ou totale. « Où le fait-on ? Dans quelles conditions ? Ce sont des questions qui seront posées. Il faudra voir, aussi, le contexte sécuritaire… En tout cas, si on y va, ce sera d'abord sous forme d'expérimentation. » On l'a bien compris, dans ce domaine, certains élus ont l'impression de marcher sur des œufs.

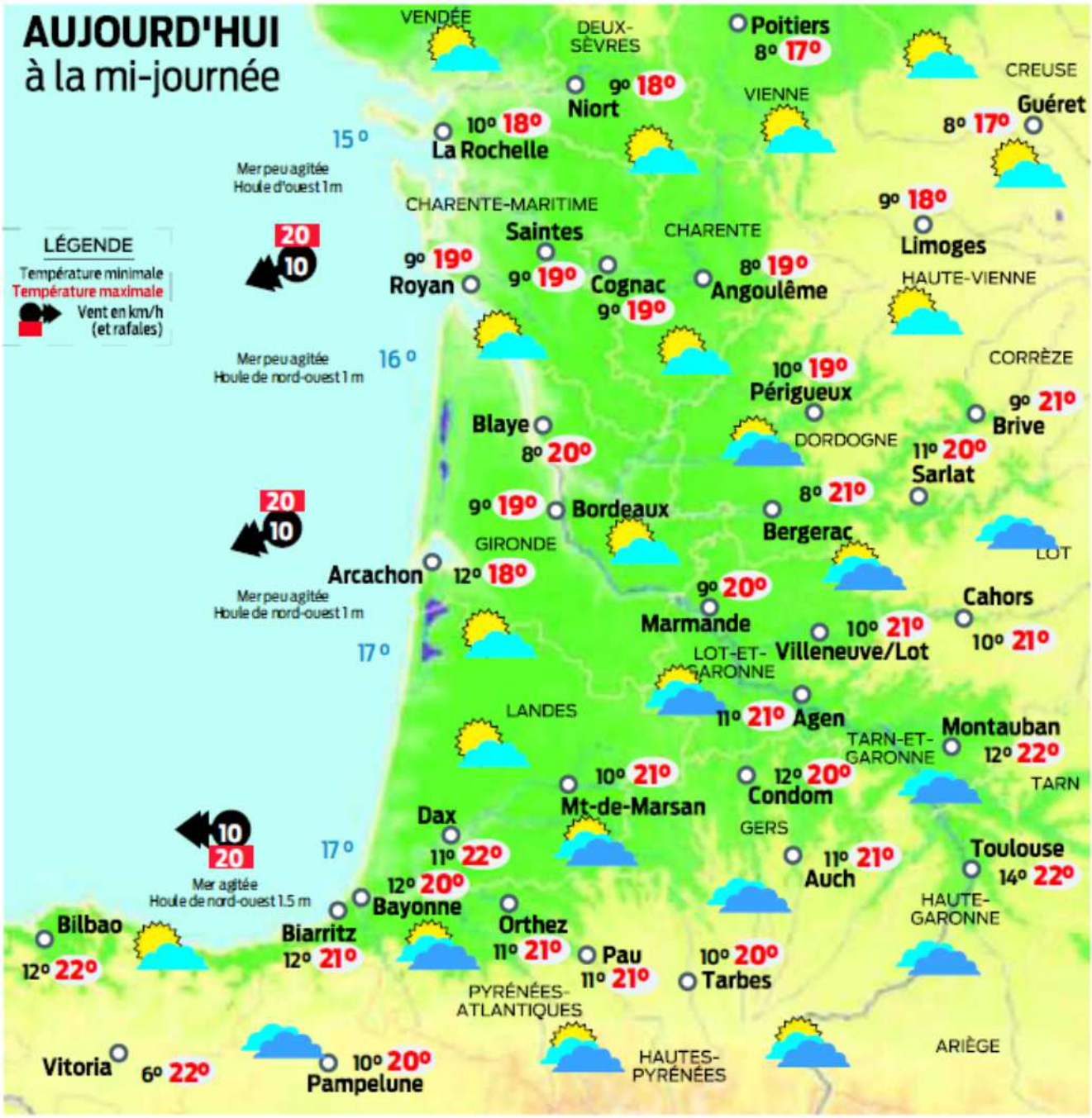
AUJOURD'HUI
à la mi-journée
LÉGENDE
Température minimale
Température maximale
Vent en km/h (et rafales)
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
Poitiers 8° 17°
CREUSE
Niort 9° 18°
VIENNE
Guéret 8° 17°
La Rochelle 10° 18°
15°
Mer peu agitée
Houle d'ouest 1 m
CHARENTE-MARITIME
Saintes
CHARENTE
9° 18°
Limoges
Royan 9° 19°
9° 19°
Cognac
Angoulême 8° 19°
9° 19°
HAUTE-VIENNE
Mer peu agitée
Houle de nord-ouest 1 m
16°
CORRÈZE
10° 19°
Périgueux
9° 21°
Brive
Blaye
8° 20°
DORDOGNE
11° 20°
Sarlat
8° 21°
9° 19°
Bordeaux
Bergerac
GIRONDE
LOT
Arcachon 12° 18°
Mer peu agitée
Houle de nord-ouest 1 m
9° 20°
Marmande
Cahors
10° 21°
10° 21°
Villeneuve/Lot
17°
LOT-ET-GARONNE
LANDES
11° 21°
Agen
Montauban
12° 22°
TARN-ET-GARONNE
10° 21°
Mt-de-Marsan
12° 20°
Condom
TARN
Dax
GERS
17°
11° 22°
11° 21°
Auch
Toulouse
14° 22°
Mer agitée
Houle de nord-ouest 1.5 m
12° 20°
Bayonne
HAUTE-GARONNE
Bilbao
Biarritz
12° 21°
Orthez
11° 21°
Pau
11° 21°
10° 20°
Tarbes
12° 22°
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ARIÈGE
Vitoria
6° 22°
10° 20°
Pampelune
HAUTES-PYRÉNÉES

Délinquance

La Smart Fortwo II, voiture la plus volée en France

Les 10 véhicules les plus volés

(entre juin 2015 et juin 2016)

Smart Fortwo II

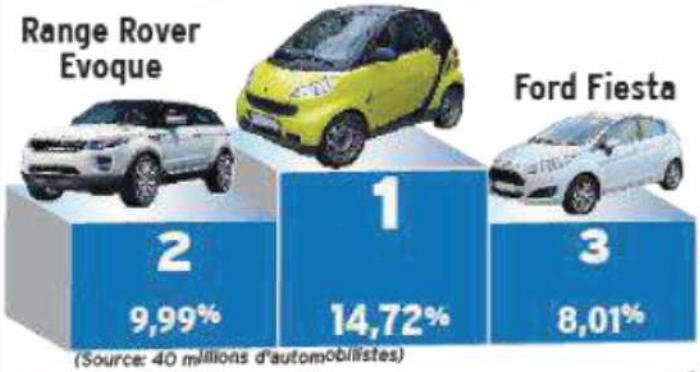

(Source: 40 millions d'automobilistes)

4 Range Rover ---------- 7,74%
5 Renault Twingo II ---------- 7,65%
6 BMW X5 E70 ---------- 7,21%
7 Renault Mégane ---------- 7,15%
8 BMW X6 71 ---------- 6,62%
9 Seat León ---------- 5,75%
10 Citroën DS3 ---------- 5,68%

en 2015

300 véhicules volés chaque jour en France

70% le sont par "mouse jacking"*

50% des véhicules ont moins d'un an

* mouse jacking: vol assisté par électronique

Les 10 véhicules les plus vandalisés

Mini cabriolet R57

INFOGRAPHIE CL

7% ---------- Chrysler 300 C 4
7% ---------- Ssangyong Actyon 5
7% ---------- MG TF 6
7% ---------- Fiat 500 CC 7
6% ---------- Fiat 500 8
6% ---------- Audi TT 9
6% ---------- BMW Série 1 E88 Cabrion 10

■ Il reste encore en Charente des foyers qui déversent leurs eaux usées dans le caniveau ■ Dans les secteurs sans assainissement collectif, ce problème est un vrai casse-tête, souvent très onéreux.

Assainissement : une usine à gaz

De 140 à 8 services en 2020

Différences de tarifs, de réglementation d'une commune à l'autre : la loi Notre, Nouvelle organisation territoriale de la République, devrait simplifier tout ça. En effet, de 140 services différents souvent gérés à l'échelle de la commune, la compétence assainissement va être transférée aux futures intercommunalités qui devraient être au nombre de huit. *«Les nouvelles communautés de communes ou agglomérations qui apparaîtront au 1er janvier 2017 auront jusqu'au 1er janvier 2020 pour récupérer la compétence assainissement»*, explique Mickaël Villeger, vice-président de Charente Eaux, un syndicat mixte ouvert financé par le Département, des syndicats d'eau et de nombreuses collectivités. *«Elles auront ensuite l'obligation d'assurer une égalité de traitement entre les usagers à l'intérieur de la même intercommunalité. Les tarifs actuels devront donc être lissés, mais la loi ne prévoit pas de date butoir pour ce lissage.»*

Didier Berland, habitant de «La Borderie» à Écuras, rejette ses eaux de vaisselle et de machine à laver directement dans le caniveau. Photo Renaud Joubert

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

L'a-ssai-ni-sse-ment. Pour les abonnés directement raccordés à un réseau de tout-à-l'égout lors de leur installation, ce mot n'évoque pas grand-chose. Mais pour les autres, il est souvent synonyme de factures salées et de mauvaises surprises.

Certains comme Jean-Paul Douek espéraient du collectif rapidement mais ne l'ont toujours pas. *«Quand j'ai acheté ma maison, en 2001, on me le promettait pour bientôt*, assure cet habitant de Pranzac, âgé de 63 ans. *Mais, quinze ans après, il n'est toujours pas là, et on m'a laissé jusqu'à janvier 2017 pour installer un assainissement individuel aux normes. J'ai fait faire un devis, il y en a pour 5 400 euros. Je vais devoir emprunter pour les payer.»* Le comble: dans quelque temps, le tout-à-l'égout va bien être installé dans sa rue, mais côté Mornac – la rue est à cheval sur les deux communes. Mais ne dépendant pas du Grand-Angoulême, il n'y aura pas accès.

À l'inverse, d'autres, comme Claudette Fetis, 55 ans, auraient préféré ne pas avoir à se raccorder. *«Quand on a acheté notre maison en 2009, route des Six-Chemins à Genté, pour la rénover, on a demandé s'ils comptaient installer le tout-à-l'égout. On nous a répondu "Hou là, pas avant 2025, 2030!". Alors on a investi dans un plateau filtrant avec pompe de relevage, un système à plus de 5 000 euros. Et voilà qu'en 2014, à peine avions-nous emménagé, ils nous installent l'assainissement collectif et nous laissent deux ans pour nous raccorder et payer 1 200 euros.»* Un mauvais timing auquel s'ajoute un sentiment d'injustice. *«Nos voisins d'en face, qui sont sur le même réseau mais dans la commune de Gensac-La-Pallue, n'ont pas à payer leur raccordement, car la commune le prend en charge. Et, dans le bourg de Genté, quand le tout-à-l'égout a été installé il y a une dizaine d'années, les gens avaient payé moins de 600 euros.»*

300 € de facture avant même d'être raccordé

Une donnée que confirme le maire, Christian Valtaud, qui indique que *«ce coût de raccordement dépend des projets de station, qui ne coûtent pas tous la même chose». «C'est le syndicat commun avec Saint-Fort-sur-le-Né et Salles-d'Angles qui a fixé ce tarif.»* En colère, Claudette a refusé de payer ces 1 200 euros, *«mais ils les ont prélevés sur la pension de mon mari»*, s'insurge-t-elle.

Emmanuel Bierre, propriétaire à Saint-Fort-sur-le-Né partage ce désarroi. Lui aussi a, il y a dix-huit mois, été informé qu'il avait deux ans pour abandonner son assainissement individuel et raccorder la maison qu'il loue à l'assainissement collectif tout juste mis en place, le tout pour 1 200 euros. *«Mais, en plus de cela, dès l'installation de la station d'épuration, j'ai commencé à recevoir chez moi, en Charente-Maritime, des factures de traitement des eaux indexées sur la consommation d'eau de mon locataire, soit 300 euros pour six mois»*, s'emporte Emmanuel Bierre, qui ne comprend toujours pas. *«Il s'agit d'une somme équivalente à la redevance. C'est une possibilité que le code de la santé publique donne aux communes ou syndicats d'eau pour financer leur investissement d'assainissement collectif, et c'est le choix qui a été fait pour Saint-Fort-sur-le-Né, car la station d'épuration et le réseau ont coûté 2 millions d'euros pour 150 habitations*, explique Alain Mallet, directeur du syndicat d'eau qui gère la commune, le Siaepa. *On a reçu 1 million de subventions, mais il faut bien trouver le reste.»*

> **J'ai fait faire un devis, il y en a pour 5 400 €. Je vais devoir emprunter pour les payer.**

En parallèle, certaines habitations de Charente, même si elles sont de plus en plus marginales, fonctionnent toujours sans aucun système d'assainissement. C'est notamment le cas dans le petit village de «La Borderie» à Écuras. *«La majorité des 45 habitations n'a pas de jardin et donc pas de place pour installer un assainissement individuel»*, décrit le maire, Denis Donnary, conscient du problème. Il prévoit d'installer le tout-à-l'égout. *«Mais sans subventions, on ne pourra pas se le permettre. D'après l'étude que nous avons menée, il y en aurait pour environ 600 000 euros»*, explique-t-il.

Là où les services publics d'assainissement non collectifs (Spanc) détectent l'absence ou l'obsolescence d'un système d'assainissement, ils en réfèrent au maire. Qui peut alors faire jouer son pouvoir de police pour sanctionner ou contraindre. Mais, dans les faits, rares sont ceux qui l'utilisent, surtout quand il n'y a pas de danger direct pour la santé publique. *«J'ai déjà été contrôlée deux fois par des agents du Spanc qui a constaté que mes eaux usées partent dans un puits perdu sous la maison*, témoigne une habitante du canton d'Hiersac. *Mais je n'ai jamais reçu d'amende, alors je laisse couler.»*

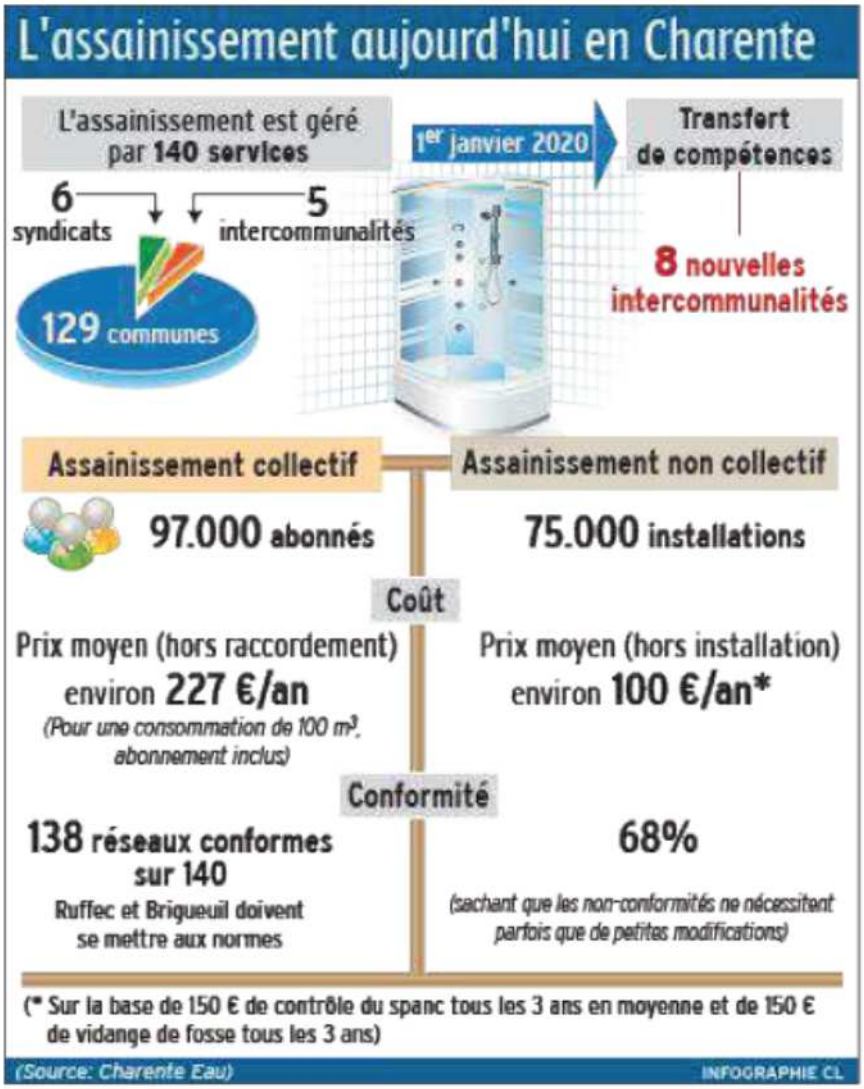

«Une bonne culture de l'assainissement»

«Avec 168 500 foyers équipés d'un système collectif ou individuel, on a plutôt une bonne culture de l'assainissement, assure Yoan Lavaud, responsable de l'assainissement collectif à Charente Eaux. *Bien sûr, il reste toujours quelques endroits où les gens continuent d'évacuer leurs eaux usées directement dans le caniveau, mais c'est aujourd'hui très marginal.»*
Le département compte actuellement 97 000 abonnés à l'assainissement collectif et 71 500 installations d'assainissement non-collectif.
Ces dernières, contrôlées tous les dix ans maximum par les services publics d'assainissement non-collectif, sont conformes à 68 % en Charente. *«Attention, cela ne signifie pas que 32 % des usagers d'assainissements individuels doivent totalement changer leur installation,* précise Françoise Nicol, directrice de Charente Eaux. *Il n'y a parfois qu'à vidanger la fosse, changer un tuyau, libérer un regard, pour être de nouveau conforme. Mais, quand il faut effectivement tout changer, cela peut coûter cher.»*
Pour installer un assainissement non-collectif, il faut compter entre 5 000 et 15 000 euros, selon la typologie du terrain.
Côté installations collectives, les 202 systèmes de Charente sont aujourd'hui aux normes, sauf la station d'épuration de Brigueuil, qui le changera l'année prochaine, et Ruffec, qui vient de lancer un diagnostic pour changer son réseau de tuyaux.

Mia: une attaque explosive qui vise directement Royal

L'Allemand Dietmar Schweizer, qui avait investi dans la voiture électrique, estime avoir été roulé dans la farine par l'ex-présidente.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Un total de 25 560 000 euros. Dont 2 millions de préjudice d'image, 18,5 millions d'euros de marge brute perdue sur un appel d'offres, 3 millions de remboursement de prix de cession, 1,8 million de remboursement de sommes investies et 260 000 euros de primes supra-légales à verser aux salariés. C'est ce que demande le groupe Focus Asia GmbH, dirigé par l'Allemand Dietmar Schweizer, à Nouvelle-Aquitaine pour solder, de son côté, les mauvais comptes de Mia Electric. Un investisseur allemand en cachant un autre, c'est bien Dietmar Schweizer, et non Edwin Kohl comme nous l'avons initialement annoncé (*CL* d'hier), qui réclame cette somme astronomique à Nouvelle-Aquitaine.

Tromperie sur la marchandise

Pour faire simple, Dietmar Schweizer, approché en 2013 par Michèle Boos pour reprendre la petite voiture électrique de Cerizay, estime qu'il a été roulé dans la farine. Non pas par Michèle Boos, qui dirigeait l'entreprise jusqu'à sa liquidation en 2014 et qui est aujourd'hui mise en examen pour «banqueroute et abus de biens sociaux», mais par la région Poitou-Charentes. Une collectivité qui détenait 11,7% du capital de Mia et qui était liée à Focus Asia GmbH par un pacte d'actionnaires.

Dietmar Schweizer, représenté par l'avocate parisienne Catherine Boulanger, estime qu'il a été pressé pour racheter les parts, et que le discours de Ségolène Royal, *«optimiste»* notamment sur l'aide de la collectivité pour *«faire face aux besoins de financement de Mia»*, l'a convaincu de se lancer dans l'aventure.

Or, selon lui, les engagements de la Région n'ont pas été tenus. Pire à ses yeux, il estime que la Région a favorisé la concurrence, en particulier Éco et Mobilités, Nou'n Electric et la Fabrique du Bocage. Il estime que les aides de Poitou-Charentes à la concurrence s'élèvent *«à plus de 10 millions d'euros»*. Il assure, en outre, que si Poitou-Charentes avait tenu ses promesses, Mia Electric n'aurait *«jamais été placée en liquidation judiciaire»*. Il jure, en outre, qu'avant le rachat par Focus Asia GmbH, Poitou-Charentes a *«soutenu abusivement»* Mia Electric, créant une *«apparence de solvabilité trompeuse»*. En clair, sans ça, il n'aurait jamais racheté.

Dans son argumentaire, Dietmar Schweizer assure même que Ségolène Royal a rejeté toute idée de plan de licenciement, selon lui nécessaires à l'époque, uniquement pour ne pas nuire à l'image de la Région et à *«l'image politique de Ségolène Royal elle-même»*. Enfin, il jure que l'ex-présidente a fait pression sur la direction de Mia pour ne pas faire appel de la décision de liquidation dans le but de favoriser la reprise de l'outil industriel par la Nouvelle Fabrique régionale du Bocage, créée par Poitou-Charentes.

Cet épisode se lit comme un nouveau front ouvert par les anciens dirigeants de Mia Electric. Depuis de longs mois, par le biais de ses avocats, Michèle Boos estime qu'elle est bien seule à payer les pots cassés et demande l'audition par un juge d'instruction de Ségolène Royal et de Jean Grellier, député PS des Deux-Sèvres proche de l'actuelle ministre de l'Environnement. Début octobre, le juge d'instruction niortais en charge du dossier a été débarqué et l'affaire Mia a été confiée à un magistrat poitevin.

Les services de Nouvelle-Aquitaine, à qui la demande d'indemnisation a été transmise directement, étudient le fondement juridique de cet argumentaire. *«On verra si on doit négocier»*, disait dimanche soir, Alain Rousset, le président de Nouvelle-Aquitaine.

Conseil régional

La droite se déchaîne

Et si c'était elle? Il a suffi que l'hypothèse d'une candidature de Ségolène Royal à l'élection présidentielle fasse la une de la presse nationale, ce week-end, pour que l'opposition s'emballe au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. En séance publique hier à Bordeaux, les élus de la droite et du centre ont rappelé la responsabilité de la ministre de l'Environnement dans l'affaire des dérives financières de l'ex-Région Poitou-Charentes. En particulier sur les 131,9 millions d'euros d'impayés de l'an passé confirmés par un audit rendu public la semaine dernière, sur le non-rattachement des dépenses au budget et sur les emprunts à risque. Le tout, sous le regard impassible de Jean-François Macaire, son successeur à Poitiers.

«Les faits sont d'une gravité extrême. Il y a une responsabilité politique», insiste Yves d'Amécourt, premier vice-président du groupe LR, reprochant à Ségolène Royal d'avoir récemment *«nié l'existence de ces emprunts et crié à la diffamation»* sur le plateau de Laurent Ruquier. *«Je ne sais pas si cela s'appelle de la manipulation ou du maquillage, mais les faits sont d'une gravité extrême.»*

Le FN, pour sa part, dénonce des *«comptes incontestablement insincères»*. Et l'UDI, par la voix de son chef de file, Jean Dionis, estime qu'il y a eu *«un système pour que Poitou-Charentes ne soit pas mis sous tutelle préfectorale pour cessation de paiement»*. *«L'État savait mais l'État n'a rien dit»*, accuse-t-il. Autrement dit, la préfecture a validé les comptes sans sourciller.

Olivier Chartier, président LR de la commission des finances, justifie l'intérêt d'accélérer les audits en cours: *«Quand un parlementaire de la Vienne appelle au remplacement de François Hollande par Ségolène Royal, il y a urgence.»*

Dans le volet des impayés, le porte-parole LR met également en cause Françoise Coutant, Maryline Simoné et Reine-Marie Waszak, trois anciennes vice-présidentes de Poitou-Charentes qui ont toujours des responsabilités dans la majorité d'Alain Rousset. *«Les trois personnes que vous nommez n'étaient pas au courant de l'importance de ces problèmes*, assure le président. *J'ai pris la responsabilité de ne rien cacher… Maintenant, il est temps de tourner la page et de s'intéresser à l'avenir plutôt qu'au passé.»*

L'X'eau s'élève à vive allure

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

■ Lancée en 2015, la première phase de travaux du centre aquatique est déjà bouclée

■ Plongée dans les entrailles de cet équipement qui ouvre dans un an.

Quinze entreprises, sous-traitants compris, travaillent ensemble actuellement sur le site de 7 000 m². Mise en service dans un an.

On en reparlera. Je vous prédis que beaucoup de choses vont bouger», annonçait il y a un an José Lacour-Miron au lendemain du lancement des travaux de l'X'eau, le futur centre aquatique de GrandCognac. Le président de «Mieux vivre à Cognac», farouche opposant au projet, ne s'est pas trompé. Pas dans le sens où il l'espérait. Les choses ont en effet avancé à vitesse grand V sur ce *«chantier exceptionnel»*, souligne Pierre-Yves Briand, le vice-président de GrandCognac chargé des infrastructures.

En une année, l'ensemble du gros œuvre a déjà été réalisé. La première moitié des opérations, fondations, infrastructures et structures, étage, est quasi bouclée. *«On termine la couverture du toit et on a déjà attaqué les finitions intérieures et extérieures. L'objectif est que l'ensemble soit hors d'eau et hors d'air avant l'hiver. Ainsi, on pourra ensuite attaquer tranquillement le second œuvre, plomberie, ventilation, électricité et autres»*, détaille Sylvain Dupont, le technicien en charge du suivi des opérations.

Signe que les travaux ne mollissent pas, quinze entreprises, sous-traitants compris, se côtoient actuellement sur ce site de 7 000 m². On s'affaire à l'intérieur, aux peintures et aux dernières touches sur les six bassins qui composeront ce complexe dessiné par le cabinet BVL et dont la direction a été confiée à Réginald Galland (1).

Le principal bassin de 25 mètres, en façade sud, celle qui donne sur l'avenue d'Angoulême, jouxte le bassin tonique où aquabike, cours d'aquaphobie et autres activités seront proposées au public.

La rue des Vauzelles et de L'Échassier, l'avenue d'Angoulême seront les voies d'accès.

Boule à houle et toboggan

Juste à côté, il pourra goûter aussi aux joies d'une rivière massante. En prolongement, on trouve l'espace bien-être, hammam, sauna, douches froides, jacuzzi et tisanerie *«dont la gestion va être déléguée»*, indique Pierre-Yves Briand. À l'étage, les clubs sportifs du territoire auront accès à une grande salle de musculation dont l'ouverture au public est encore en réflexion.

De grandes baies vitrées permettront de passer de l'ensemble de ces bassins vers le parvis extérieur où les ouvriers finissent de préparer la boule à houle, l'une des attractions avec le futur toboggan de cet espace ludique.

Sur la façade ouest de la structure, on voit déjà se dessiner la terrasse de la cafétéria dont la vue donne sur le terrain de la Belle-Allée qui pourrait accueillir un complexe cinéma.

Quand la façade Nord sera celle du hall d'entrée accessible par trois voies distinctes (lire ci-contre). Elles apparaissent déjà clairement comme le reste, y compris la future chaufferie bois voisine qui alimentera les cités de l'Air, de L'Échassier, le collège Félix Gaillard, le lycée Louis-Delage et cet X'eau.

Deux giratoires d'accès

Les accès des véhicules se feront par la rue des Vauzelles, par la rue de L'Échassier où un nouveau giratoire sera bientôt opérationnel, et par l'avenue d'Angoulême où un autre giratoire va, lui, sortir de terre au printemps prochain. *«Tous dirigeront sur les parkings actuels du complexe omnisports, renforcés de 100 places supplémentaires»*, précise l'élu Pierre-Yves Briand.

(1) Issu de la région parisienne, ce quadragénaire était jusque-là en poste à Vauréal (94), responsable de la piscine de l'Hautil.

Photos Renaud Joubert

Le chiffre

4 000 C'est le nombre total de dons récoltés ce week-end à Cognac par les associations qui préparent l'arrivée de quinze migrants venant de Calais, au plus tard la semaine prochaine. *«Le site de la Croix-Rouge en a reçu plus de 3.800,* s'enthousiasme Marianne Jeandidier, l'adjointe aux affaires sociales de la Ville. *Et le Secours catholique a collecté au moins 200 objets volumineux»*. Le surplus de dons partira sur d'autres points de collecte dans le département.

Elles & ils

Pierre Dartout,

le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

(Photo archives Phil Messelet) est à Cognac aujourd'hui. À cette occasion, il rencontrera les élus du département, visitera les sites de Châteaubernard et Cognac de la maison Hennessy et assistera à la réunion du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac au siège du BNIC, le Bureau national interprofessionnel du cognac.

BANQUE DE FRANCE

Fermeture du bureau de Cognac le 1er novembre

La Banque de France informe de la fermeture de son bureau d'accueil et d'information de Cognac à compter du 1er novembre. Un service de renseignements téléphonique et un site internet dédié Assurance Banque Épargne Info Service (Abeis) sont à la disposition du public pour toute information générale relative à la procédure de surendettement, l'accès aux fichiers, la procédure de droit au compte, au fonctionnement des comptes bancaires, ainsi qu'à l'épargne (0811 901 801 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h ou www.abe-infoservice.fr). Pour toute autre demande, s'adresser à la succursale d'Angoulême située au n°1, rue du Général-Leclerc 16000 Angoulême (05 45 97 60 16). Les guichets de la Banque de France sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h.

Crocdur le pirate à l'abordage au Castel

Samedi en soirée, 260 spectateurs âgés de 5 à 10 ans, venus en famille de toute la communauté de communes, ont échoué au Castel pour assister au tour de force de «Crocdur le pirate».

Un savant mélange de comédie musicale aux mélodies envoûtantes et d'effets spéciaux, a produit un tableau teinté de poésie et d'humour, agrémenté de magie. Les trois acteurs d'Artscène Compagnie, ont occupé tout l'espace pendant une heure et demie, réussissant tour à tour à effrayer, enchanter, faire rire, et tenir en haleine, le jeune public.

«Crocky» pour les dames (Dominique Lefebvre), effrayant colosse assoiffé de rhum, qui dégaine facilement ses armes, traque sans relâche les orphelines dans tous les ports où il fait escale. Il est en fait à la recherche de sa propre fille disparue lors de l'un de ses naufrages et qui pourrait détenir le secret de l'emplacement du diamant d'Albator au fond des océans. Il embarque finalement Jacotte, moussaillon de 15 ans, joué par Myriam Gagnaire grimée en garçon, qu'il rencontre dans un troquet du port. Madame Kapof (Anny Vogel), la tenancière du tripot, les accompagne vers les horizons orageux des tropiques. Au cours d'une autre tempête Jacotte tombe à l'eau et ramène le diamant à bord. Jacotte est en fait la fille de Crocdur le pirate...

Crocdur le pirate, assoiffé de rhum et de sang. Photo CL

Migrants: la «Jungle» se dépeuple

■ L'opération d'évacuation du camp de Calais a démarré hier dans le calme ■ Plus de 2.000 migrants ont quitté les lieux en bus ■ En direction des centres d'accueil.

45 cars ont acheminé 1.918 adultes de Calais dans 80 centres d'accueil et d'orientation. Photo AFP

L'évacuation totale de la «Jungle» de Calais, opération à haut risque, a démarré dans le calme et sur un rythme élevé hier, 2.300 migrants ayant quitté le plus grand bidonville de France dès le premier jour.

De 6.000 à 8.000 hommes, femmes et enfants venus pour la plupart d'Afghanistan, du Soudan ou d'Erythrée vivent dans ce vaste campement, devenu depuis des années le lieu de rassemblement des migrants déterminés à gagner l'Angleterre, juste de l'autre côté de la Manche.

Hier, 45 cars (contre 60 initialement prévus) ont acheminé 1.918 adultes de Calais dans 80 centres d'accueil et d'orientation (CAO) situés dans onze régions de France, selon le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. 400 mineurs ont pour leur part été dirigés, dans l'attente de l'instruction de leur dossier, vers le «Centre d'accueil provisoire» (CAP), une structure située sur le campement et faite de conteneurs, a détaillé Bernard Cazeneuve.

Quelque 1.300 mineurs isolés vivaient encore la semaine dernière sur le campement, dont 500 disent avoir des attaches familiales au Royaume-Uni.

Sur ce point, le ministre a annoncé une percée: le Royaume-Uni accueillera «*tous les mineurs isolés*» de la «Jungle» de Calais «*dont les attaches familiales en Grande-Bretagne sont établies*», a-t-il dit. En outre, les Britanniques «*se sont engagés à étudier également les dossiers de mineurs non accompagnés qui n'ont pas de liens familiaux mais dont l'intérêt supérieur serait de rejoindre ce pays*».

Après de longues files d'attente avant même le lever du jour, le flux s'est nettement ralenti ensuite, alors que la «Jungle» doit être vidée d'ici la fin de semaine.

45 autocars sont programmés aujourd'hui et 40 demain, à destination des CAO, au nombre de 451. Les candidats au départ sont répartis en quatre files: adultes seuls, familles, personnes vulnérables et mineurs. Ils doivent décliner nom, prénom, date de naissance et nationalité, mais il n'y a aucun examen de la situation administrative de chacun.

Dès aujourd'hui, le démantèlement du camp prendra un tour éminemment symbolique, avec l'entrée des premières pelles mécaniques pour débarrasser déchets et abris de fortune autour du CAP, et éliminer progressivement toute trace de «la tache» de Calais.

«Un moment historique»

L'affluence au centre de transit, carrefour de l'opération, a subitement chuté en milieu d'après-midi, et la file d'attente a disparu. Des candidats au départ auraient reporté de 24 ou 48 heures leur embarquement. Ce temps mort n'en a rendu que plus visible la marche émouvante entreprise par une petite centaine d'Ethiopiens de l'ethnie oromo, très politisée, pour célébrer son départ de la «Jungle».

Aux cris de «oromo, free Oromia» les manifestants ont quitté la Jungle à pied pour rejoindre le hangar où les attendaient des bus, en agitant des drapeaux aux couleurs de leur ethnie, les poings croisés au dessus de la tête. Puis ils se sont séparés en 2 groupes pour le départ. Certains tombaient dans les bras l'un de l'autre et pleuraient.

> Je crois qu'enfin les migrants vont pouvoir construire leur avenir d'une meilleure façon.

Auparavant, vers 11h, la file d'attente atteignait 200 m de long. Un premier autocar transportant 50 Soudanais avait pris la route de la Bourgogne avant 9h.

«*C'est un moment historique, parce que je crois qu'enfin* (les migrants) *vont pouvoir construire leur avenir d'une meilleure façon*», a déclaré la préfète du Pas-de-Calais Fabienne Buccio, chef d'orchestre de l'opération.

Quelque 1.250 policiers et gendarmes sont mobilisés à Calais pour veiller à la sécurité de ce méga-transfert: éviter les mouvements de foule, mais aussi empêcher de nuire les militants ultra-gauche de No Border, partisans de l'abolition des frontières.

A l'entrée du Centre d'accueil provisoire (CAP) jouxtant la «jungle», plusieurs centaines de mineurs attendaient le départ des migrants majeurs pour obtenir une place.

«Quitter Calais», le plus important

«*Le plus important, c'est de quitter Calais !*» Soulagé, Fahim, un jeune Afghan fait partie de la trentaine de migrants qui sont partis en car hier pour Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en autocar, une destination dont ils ignorent tout mais dont ils espèrent beaucoup.

«*Nogent-le-Rotrou ? Je ne connais pas, je ne connais rien sur cette ville*», dit Fahim, 26 ans. Une commune de 10.000 habitants, à 130 km au sud-ouest de Paris, au cœur du Perche. «*Nous avons eu le choix entre deux villes possibles, mais on ne connaissait ni l'une ni l'autre. Alors? on a choisi au hasard*», ajoute le jeune homme accompagné de deux de ses amis, rencontrés dans la «Jungle» où il a vécu pendant neuf mois.

En fait, «*ce n'est pas très important, le plus important c'est de quitter Calais*», dit-il en cherchant la destination sur son téléphone. «*Hum.. je ne voyais pas ça là*», dit seulement Fahim qui n'a qu'un petit sac à dos rouge en guise de sac de voyage.

France Télévisions en ligne de mire

Le service public en a pris pour son grade hier avec le rapport de la Cour des comptes. Les termes sont sévères et évoquent la mauvaise gestion et l'état de «situation critique».

Entre 2009 et 2015, France Télévisions ne s'est pas assez réformé et a laissé sa situation financière se dégrader, rendant «*impérative*» une réduction plus rapide des charges, selon un rapport sévère hier de la Cour des comptes.

La Cour critique France Télévisions pratiquement sur tous les fronts: mauvaise gestion, réformes trop timides surtout dans le secteur de l'information et ses rédactions, salaires qui dérapent notamment chez les journalistes, chiffrages flous pour la chaîne d'info, achats peu contrôlés, pratiques parfois douteuses pour l'achat de programmes, absentéisme, retard dans le numérique...

> La seule issue à cette impasse financière est une réduction significative des charges.

Le groupe, présidé par Rémy Pflimlin de mi-2010 à mi-2015 puis par Delphine Ernotte, «*n'a pas été en mesure de réduire significativement ses effectifs permanents et le recours à l'emploi non permanent n'est pas assez maîtrisé*», estime la Cour. Ce à quoi l'équipe Pflimlin répond qu'il s'agit surtout de CDD devenus permanents, à la demande expresse de l'Etat.

La Cour des comptes critique France Télévisions pratiquement sur tous les fronts.
Photo AFP

L'info épinglée

Doté de 2,5 milliards de fonds publics en 2015, France Télévisions a fait revenir son résultat net comptable à l'équilibre en 2015, mais son déficit d'exploitation reste de 30 millions. Fin 2016 la trésorerie sera négative de 34 millions, selon la Cour.

Faute de hausse des dotations publiques, la «*seule issue*» à cette «*impasse financière*» est «*une réduction significative des charges*» avec «*des actions nettement plus vigoureuses que celles entreprises jusqu'à présent*», recommande-t-elle.

Passés de 10.211 postes équivalent temps-plein en 2009 à 9.932 en 2015, les effectifs ont baissé de 2,7% en six ans, quasi exclusivement sur les emplois non permanents (-15,4%) alors que le nombre de permanents (-0,3%) est resté stable. Les effectifs de journalistes permanents ont même grimpé de 1,9%, déplore la Cour.

En outre, les rémunérations de base ont nettement augmenté entre 2013 et 2015, surtout pour les journalistes, depuis un accord collectif de 2013.

L'audience globale de France TV a baissé entre 2008 et 2015, davantage que celle du groupe TF1.

Le rapport dénonce également un retard dans le numérique, où la télévision de rattrapage de France TV a eu tendance à stagner sur internet.

Particulièrement visé, le secteur de l'information, qui employait plus de 2.700 journalistes en 2015, «*est resté à l'écart des efforts de productivité*» et «*les effectifs et les coûts de grille sont en augmentation continue, pour des résultats contrastés en termes d'audiences*», critique la Cour.

Le projet d'une rédaction nationale unique entre France 2 et France 3 doit être mis en œuvre rapidement, avec la suppression des bureaux régionaux de France 2.

La Cour veut aussi «*réduire les coûts et rationaliser*» le réseau régional de France 3, «*qui apparaît coûteux au regard des deux à trois heures quotidiennes de décrochages régionaux qu'il produit*». Elle suggère «*un rapprochement entre le réseau France Bleu de Radio France et le réseau régional de France 3*», notant la «*baisse des audiences de l'information sur France 3*».

Le coût «*réel et complet*» de la nouvelle chaîne franceinfo lancée début septembre «*devrait être rapidement évalué et publié*», et non pas seulement le «*surcoût*» communiqué jusqu'à présent, estime-t-elle.

Photo à la Une

CETA

La Wallonie toujours en résistance

La Belgique dit «non», l'Europe y croit encore : en dépit des dissensions belges, le sommet prévu jeudi à Bruxelles pour signer l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Ceta) «*est toujours possible*», estiment les deux partenaires commerciaux.

«*Ensemble avec le Premier ministre Justin Trudeau, nous pensons que le sommet de jeudi est toujours possible*», a assuré lundi soir dans un tweet le président du Conseil européen, Donald Tusk, après s'être entretenu au téléphone avec le dirigeant canadien.

«*Nous encourageons toutes les parties à trouver une solution. Il y a encore du temps*», a écrit M. Tusk.

Le Premier ministre belge Charles Michel avait pourtant annoncé dans l'après-midi que son pays n'était «*pas en état de signer le Ceta*», bloquant de facto la signature du traité par l'UE.

Si le gouvernement fédéral, la communauté germanophone et la Flandre ont dit oui, la Wallonie, le gouvernement bruxellois et la communauté linguistique francophone ont refusé de déléguer leur pouvoir au gouvernement fédéral. En résumé, une opposition entre Néerlandophones plus prospères et Francophones touchés par la crise.

«*Il est évident que dans les circonstances actuelles, on ne peut pas donner un "oui" aujourd'hui*», a répété le socialiste Paul Magnette (Photo AFP), chef de gouvernement de Wallonie, devenu le chef de file de l'opposition belge au Cesta.